

INDEX du VINGT-UNIÈME VOLUME.

Membres. Milice. Orateur.

LOI Martiale. Le pouvoir du Gouverneur de la déclarer est exposé dans un Message à la Chambre, 27. Le Message référé à un Comité de toute la Chambre, 41. La Chambre en Comité sur le Message, 43. Motion pour faire revivre l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message, négative, 79.

MEMBRES. Leurs noms pris sur des divisions, 41, 53, 63, 71, 73, 75. Ils prêtent serment et prennent leurs sièges, 59. Motion pour que les noms de ceux présents à l'ouverture et à l'ajournement de la Chambre soient insérés dans les Journaux, 65. Emportée dans l'affirmative et ordonné en conséquence, 67.

Messages. Voyez Gouverneur en Chef. Conseil Législatif.

Milice. L'augmentation des dépenses qui y sont attachées, mentionnée dans un Message du Gouverneur, 29. Motion pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de rappeler certaines parties de l'Acte de Milice, 61. Un amendement y proposé, et négative, 63. La motion originelle négative, *ibid.*

NOMS des Membres présents à l'ouverture et à l'ajournement de la Chambre, ordonnés d'être insérés dans les Journaux, 67.

ORATEUR. Il fait rapport de la Harangue du Gouverneur aux deux Chambres, 13. Il fait rapport de la réponse du Gouverneur aux Adresses de la Chambre, 25. Les Journaux doivent être imprimés sous sa direction, 63. Il doit licencier l'Imprimeur, 65.

Ordres. Voyez Résolutions et Ordres de la Chambre.

PRO-